



DISTRIBUTION BILAN DE SOCIETE

Par **SEBASTIEN1**, le **04/10/2014** à **23:34**

Bonjour, je suis actionnaire à 25 % dans une société de moins de 10 salariés. Je ne suis pas l'actionnaire majoritaire. Mais questions sont les suivantes:

La répartition d'un bilan est-elle soumise à une règle stricte?

L'actionnaire majoritaire peut-il décider de lui-même de ne pas distribuer une partie d'un bilan à un des actionnaires ?

Si un des actionnaires perçoit une prime de bilan, est-ce que les autres doivent la recevoir ?

Cordialement,
Mr Boulanger.